

CH_VB 2000-0654 1687 vom 22. Mai 2000

Bundesverwaltung, 2000-05-22, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_2000-0654_1687

FR: CH_VB 2000-0654 1687 du 22 mai 2000

IT: CH_VB 2000-0654 1687 del 22 maggio 2000

Erwägungen

E. 3

ho

E. 6

ho 5 mars 2000 au 8 mars 2003 (renouvellement) Travail continu (art. 25 LTr) – Alusuisse Aluminium Suisse SA, 3966 Chippis Usine de Sous-Géronde: presses à filer 100 ho 23 avril 2000 au 26 avril 2003 (renouvellement) (ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens) Voies de droit Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45/29 50). Permis concernant la durée du travail octroyés Travail de jour à deux équipes Motifs: Exécution de commandes urgentes, horaire d'exploitation nécessaire pour des raisons économiques (art. 23, al. 1, LTr) – Stryker Trauma SA, 1212 Grand-Lancy 1 Département de production d'instruments chirurgicaux, ateliers des „composants et fiches„, 36 ho, 2 f

E. 10

janvier 2000 au 11 janvier 2003 (renouvellement) Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr – LN Industries SA, 1219 Châtelaine-Genève Machines de transfert et décolletage 2 ho 31 janvier 2000 au 3 février 2001 Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr – Institut Straumann SA, 2610 Saint-Imier décolletage CNC

E. 12

ho 30 janvier 2000 au 23 février 2002 (modification) Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr Travail continu Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 25, al. 1, LTr) – Alcatel Cable Suisse SA, 2016 Cortaillod Ligne de réticulation horizontale THT-LR2

E. 16

ho 27 février 2000 au 3 mars 2001 (renouvellement) Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr (ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens) Voies de droit Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

1690 Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous, pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à

l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45/29 50). 28 mars 2000 Secrétariat d'Etat à l'économie: Direction du travail

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2000 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 12 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 28.03.2000 Date Data Seite 1687-1690 Page Pagina Ref. No 10 124 391 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.